



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 octobre 2022

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES  
M.M. Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Yves LEGUAY, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Procuration : Mme Hélène DEVILLER a donné procuration à Mme Anne-Marie ANTERRIEU  
M. Paul AMOUROUX a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL  
M. Frank ALEXIS a donné procuration à M. Aurélien DALOZ

Absent : Mmes Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, M. David HURTADO

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude PINTÉGNÉ

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 17+3 proc. Votants : 20
Date convocation 30/09/2022 Date d'affichage 30/09/2022
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le  Le Maire, <b>Josian RIBES</b>

**Objet : Approbation de la convention relative à la prise en charge d'une partie des frais liés à l'hébergement de la gendarmerie pour la saison 2022**

Monsieur le Maire explique qu'il est demandé aux communes relevant des périmètres d'intervention des brigades de gendarmerie de Mèze et de Balaruc-les-Bains de prendre en charge l'hébergement des renforts estivaux de gendarmerie (6 gendarmes mobiles) pendant la période estivale (séjour du 17/07 au 28/08/2022).

Une convention précisant les modalités et conditions de cette hébergement est conclue entre la gendarmerie nationale et la commune de Bouzigues, représentant les communes du périmètre concerné, à savoir Bouzigues, Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac.

L'hébergement des renforts mobiles est réalisé cette année au sein du village vacances « Lo Solehau » (SODISTOUR, enseigne TOURISTRA VACANCES) à Balaruc-les-Bains, pour un coût global de 11 250€ TTC.

Une convention précisant la répartition et la prise en charge de ces frais, calculée au prorata de la population DGF 2021 est proposée auprès des communes concernées, s'établissant à 701,43€ pour la Commune de Montbazin.

Monsieur le Maire soumet ensuite le projet de convention correspondante à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé qui précède, et après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 2 votes contre (Yves LEGUAY, Yannick SERIN) et 1 abstention (Nathalie ARTIGNAN) :

- Approuve les termes de la convention relative à la répartition et à la prise en charge des frais d'hébergement des renforts de gendarmerie pour la saison 2022, entre la commune de Bouzigues et les communes de Balaruc-les-Bains, Balaruc-le-Vieux, Gigean, Mèze, Montbazin, Poussan et Villeveyrac ;

- Accepte la prise en charge des frais d'hébergement à hauteur de 701,43€ pour la commune de Montbazin, au titre de l'année 2022, qui seront réglés par virement administratif à SODISTOUR enseigne TOURISTRA VACANCES, à réception de la facture afférente
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES